



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-186

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2020

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-06-12-009 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2020-33 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CORBIE (Somme) (3 pages)	Page 3
R32-2020-06-12-008 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-32 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Philippe Pinel (3 pages)	Page 7
R32-2020-06-11-003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-34 modifiant l'arrêté du 28 mai 2020 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHÂTEAU-THIERRY (Aisne) (3 pages)	Page 11

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-06-12-009

Arrêté DOS-SDES-GRH-2020-33 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance du
centre hospitalier de CORBIE (Somme)

ARRETE DOS-SDES-GRH-2020-33
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE
HOSPITALIER DE CORBIE (SOMME)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/36 du 07 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie ;

Vu l'arrêté DH n° 2015-525 du 18 décembre 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie (80) suite au renouvellement des mandats des personnalités qualifiées et représentants des usagers ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Corbie en date du 28 mai 2020 ;

Considérant l'élection en date du 28 mai 2020 de Monsieur Ludovic GABREL en qualité de maire de Corbie, commune siège du centre hospitalier de Corbie ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Corbie est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3:

Le Directeur de l'offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Corbie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 JUIN 2020



Étienne CHAMPION

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Ludovic GABREL, maire de la commune siège de l'établissement principal ;
- Monsieur Philippe GOSSELIN, représentant de la communauté de communes du Val de Somme ;
- Madame Virginie CARON-DECROIX, représentante du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Mouna DAMI, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Astrid LEFÈVRE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Ludivine MILLEVILLE, représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Alexandre DELAVIÈRE, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Anne-Marie TABUTEAU et Monsieur Bruno EHRHARDT en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-06-12-008

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-32 modifiant la
composition nominative du conseil de surveillance du
centre hospitalier Philippe Pinel

ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-32
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 modifiée adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/41 du 8 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Philippe Pinel (80) ;

Vu l'arrêté DH n° 2015-199 du 26 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Philippe Pinel (80) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Dury en date du 24 mai 2020 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Dury qui s'est réuni le 24 mai 2020 ;

Considérant l'élection en date du 24 mai 2020 de Madame Anne PINON en qualité de maire de Dury, commune siège du centre hospitalier Philippe Pinel de Dury ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Philippe Pinel de Dury est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du centre hospitalier Philippe Pinel de Dury sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 JUIN 2020



Étienne CHAMPION

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Anne PINON, maire de la commune siège de l'établissement principal,
- Madame Raifah MAKDASSI-FARKOUH et Monsieur Martin DOMISE, représentants de la communauté d'agglomération Amiens Métropole,
- Madame Isabelle de WAZIERS et Madame France FONGUEUSE, représentantes du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Mircea BLAJIN et Madame le Docteur Sophie DUPEYRON, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Madame Sultana FICHTEN, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Chrystèle LECLERCQ et Monsieur Emmanuel FRANCOIS, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Noëlle DELEBASSEE, Présidente de l'association Autisme 80, et Madame Corinne MADUREL, directrice de l'établissement public social et médico-social SENEOS, désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France,
- Monsieur Xavier PAUWELS en tant que personnalité qualifiée désignée par Monsieur le Préfet de la Somme,
- Madame Anne SALMON (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Somme) et Monsieur Abdelhalim MEDJAMIA (union départementale des associations familiales de la Somme), représentants des usagers désignés par Monsieur le Préfet de la Somme.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-06-11-003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-34 modifiant l'arrêté du
28 mai 2020 fixant la composition nominative du conseil
de surveillance du centre hospitalier de
CHÂTEAU-THIERRY (Aisne)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-34 MODIFIANT L'ARRETE DU 28 MAI 2020
FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE
CHÂTEAU-THIERRY (AISNE)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 modifiée adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'arrêté DESMS n° 2010/8 du 3 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Vu l'arrêté DH n° 2015-161 du 12 juin 2015 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Château Thierry (02) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-26 du 28 mai 2020 modifiant l'arrêté du 04 juin 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu le courrier de Monsieur Pierre-Alexandre LAMBERT en date du 31 mars 2020 informant de sa démission en tant que personnalité qualifiée désignée par le directeur de l'Agence régionale de santé au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

Considérant la désignation de Monsieur le Docteur Jean-François BOUTELEUX en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 28 mai 2020 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur le Docteur Michel FIANI, représentant de la commission médicale d'établissement » est remplacée par « Monsieur le Docteur Jean-François BOUTELEUX, représentant de la commission médicale d'établissement ».

La phrase « Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé » est remplacée par « Monsieur Jacques KRABAL en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé » ;

Article 2 :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est celle fixée en annexe 1.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier de Château-Thierry sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **11 JUIN 2020**

Le Directeur général



Étienne CHAMPION

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

I-Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien EUGENE, maire de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Etienne HAY, représentant la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry ;
- Madame Michèle FUSELIER, représentante du conseil départemental.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur Clément MOYAT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Jean-François BOUTELEUX, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Daniel GODIER, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jacques KRABAL en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Dominique SQUINABOL (union départementale des associations familiales) et Madame Marie-Claude RICHARD (Ligue Contre le Cancer) en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Aisne.